



Paris, le 3 septembre 2018

**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

L'éducation à la sexualité fait actuellement l'objet d'une campagne de dénigrement basée sur des mensonges outranciers. Ce n'est pas la première fois que l'école publique est confrontée à ce genre d'attaques. Nombre de nos collègues ont encore en mémoire les « Journées de Retrait de l'École » de 2014, qui ont fait vaciller la confiance entre l'école et les familles dans les communes où cet appel avait été mis en œuvre.

Les groupes qui mènent cette nouvelle offensive ont pris cette fois pour prétexte la loi contre les violences sexistes et sexuelles votée cet été, et les déclarations de la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes annonçant la relance de l'éducation sexuelle à l'école pour lancer des rumeurs et diffamations reprises massivement sur les réseaux sociaux et appelant au boycott de la rentrée scolaire. Nous ne pouvons prédire avec quelle ampleur ce mot d'ordre sera suivi. Les réseaux sociaux peuvent être un miroir déformant de la réalité, mais nous tenions à vous informer que des signaux alarmants nous parviennent de plusieurs départements déjà : courriers agressifs reçus par des personnels, parents qui interpellent les directrices et directeurs d'école, tracts qui circulent...

Nous pensons que le risque est loin d'être négligeable, et que l'expression récente de la Secrétaire d'État ainsi que les argumentaires développés par plusieurs médias d'audience nationale ne seront pas forcément suffisants.

Aussi nous vous demandons de vous adresser dès la rentrée aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'à la communauté éducative pour les conforter dans leur mission et leur dire que « l'école joue pleinement son rôle quand elle œuvre pour cette éducation » qui doit trouver sa place à l'école sans heurter les familles ou froisser les convictions de chacun, à la condition d'affirmer ces valeurs communes dans le respect des différentes manières de les vivre » comme l'affirme la circulaire N°2003-027 du 17 février 2003. Cela pourrait aussi être l'occasion de rappeler à l'opinion publique les principes des textes de 2001 et 2003, avec leurs objectifs, adaptés à chaque âge, d'apprentissage de la vie affective et sexuelle et de la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes, contre les discriminations et les violences, et notamment la protection de l'enfance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU

